

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 12 juin 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre la régularisation et l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (garage) sur le lot 3 572 257 sans bâtiment principal alors que le règlement de zonage exige l'implantation d'un bâtiment principal pour avoir le droit d'avoir un bâtiment accessoire sur une propriété.

Identification du site concerné:

L'immeuble visé est situé sur le lot 3 572 257 du cadastre officiel du Québec dont la propriété est située en face du rang St-Charles à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Monsieur Alexandre Dumais.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois de mai 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière